

Etat des lieux du Parcours d'hospitalisation en urgence des patients résidents en EPHAD

EPHAD concernés :

- EPHAD = Etablissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes
- Actuellement notre territoire dispose de 4 EHPAD (1 à Roissy en brie, 1 à Emerainville et 2 à Pontault-Combault)

Enquête de terrain :

- Après mise en relation avec chacune d'entre elles, les EHPAD nous ont indiqué soit qu'un accord avait été passé avec l'hôpital du Groupe hospitalier de l'est francilien (GHEF marne la vallée) soit qu'il n'y avait pas d'accord et que la personne était transférée sur l'hôpital de secteur (qui reste l'Hôpital GHEF marne la vallée).
- Une fois sur place la personne âgée ne bénéficie pas d'un parcours fléché, elle s'insère dans la filière générale des urgences.

Transfert d'information en cas d'hospitalisation d'un patient résident en EHPAD :

- Le dossier de Liaison d'urgence est un élément clé lors de l'hospitalisation d'une personne résident en EHPAD.
- *« Le médecin coordonnateur s'assure de la création et la mise à jour régulière du document de liaison d'urgence et de ses annexes et de l'utilisation systématique du document de transfert de l'Ehpad.*
- *Le DLU est accessible 24 h/24 h pour tous les soignants de l'Ehpad pouvant être amenés à gérer une urgence ... En l'absence d'hospitalisation, le médecin du SU (service d'urgence) complète le document de retour du SU. » (1)*
- Si par la suite une hospitalisation complète est décidée, il sera demandé à l'Ehpad de communiquer les documents complémentaires demandés par l'hôpital.

Objectif :

- En 2025, nous avons rencontré le service de gériatrie du GHEF de marne la vallée.
- Nous souhaitons diffuser ce protocole informatif après validation de celui par les tutelles de la CPAM aux soignants de ville mais également aux EHPAD de notre territoire.
- Ceci permettra d'optimiser les chances de faire bénéficier aux personnes âgées d'un circuit court d'hospitalisation.

Schéma actuel d'hospitalisation d'une personne âgée résidant en EHPAD :

